



# AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N<sup>OS</sup> 2023-01 ET 2023-02 POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 24, RUE SAINT-GABRIEL SUD ET AU 92, RUE NOTRE-DAME SUD

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 17 juillet 2023 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur deux demandes de dérogation mineure présentées relativement à la propriété située au 24, rue Saint-Gabriel Sud (lot 3 099 544 au cadastre du Québec) à Ville-Marie et à la propriété située au 92, rue Notre-Dame Sud (lots 5 887 442 et 5 887 443 au cadastre du Québec) à Ville-Marie.

Ces demandes de dérogation mineure consistent à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n<sup>o</sup> 458 :

### **Pour la propriété située au 24, rue Saint-Gabriel Sud :**

- relativement à la position du mur du garage dont la marge de recul arrière par rapport à la limite nord-ouest se situe à des distances de 2,57 mètres à 2,59 mètres de la limite arrière de la propriété alors qu'elle devrait se situer à une distance de 6,00 mètres.

### **Pour la propriété située au 92, rue Notre-Dame Sud :**

- relativement à la position de la maison/garage dont la marge de recul avant se situe à des distances de 5,72 mètres à 5,99 mètres alors qu'elle devrait se situer à une distance de 6,00 mètres et exception faite de la bande de protection de 15 mètres de la ligne des eaux du Lac Témiscamingue dont on note des distances de 8,32 mètres, 8,60 mètres et 11,23 mètres;
- relativement à la position des escaliers, des paliers du patio au deuxième étage, de la remise à pompe, d'une entrée gravelée et la majeure partie du garage et de la maison dont la localisation se situe à l'intérieur de la zone de protection riveraine de 10 mètres à 15 mètres.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur lesdites demandes et celles-ci sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 14 juin 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 14 juin 2023 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 20 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juin 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière